



AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT 253-2023 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité, que :

Lors de la séance du conseil de la Municipalité de Beaulac-Garthby tenue le 13 mars 2023 le projet de règlement 253-2023 sur le traitement des élus a été déposé et présenté et un avis de motion a été donné en vue de son adoption à une séance subséquente du conseil.

Ce projet de règlement prévoit :

- Le règlement 246-2022 remplace tout règlement relatif à la rémunération des élus municipaux de la Municipalité de Beaulac-Garthby ;
- Que la rémunération de base annuelle du maire sera de 17 800 \$ et que celle des conseillers sera de 5 933 \$;
- Que chaque membre du conseil continuera de recevoir une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié de la rémunération ci-haut mentionnée ;
- Qu'une rémunération supplémentaire de 85 \$ est ajouté pour chacune des participations aux événements suivants pour le maire et pour les conseillers
 - Rencontre de travail au sein de comités ou organismes pour lesquels les élus concernés ont été dûment mandatés par le conseil municipal ou pour représenter le conseil et la municipalité
 - Rencontres de travail au sein de comités ou organismes pour lesquels le maire est tenu de représenter le conseil et/ou la municipalité
- Que les rémunérations et allocations ci-haut mentionnées seront indexées annuellement pour chaque exercice financier ;
- Que le règlement aura un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2023.

Ce projet de règlement sera adopté définitivement par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 11 avril 2023 à 18 h 30 à la salle des loisirs située au 3 rue St-François à Beaulac-Garthby.

Ce projet de règlement est déposé au bureau du directeur général et greffier-trésorier et toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur les heures d'ouverture du bureau municipal.

DONNÉ À BEAULAC-GARTHBY, CE 22^e JOUR DE MARS 2023.

M. Claude Lebel,
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Claude Lebel, résidant à Dudswell, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé sur le [site Internet](#) de la municipalité et en l'affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil le 22 mars 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 22 mars 2023.

M. Claude Lebel,
Directeur général et greffier-trésorier